



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 1^{er} février 2016 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers, Pauline Mercier, Jean Lalonde, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire suppléant, M. André Claveau, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les douze personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Sujet 26 - C'est où?
- Sujet 5 - C'est quoi?
- Sujets 21 et 22 - Est-ce une création de poste?

2016-023

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant:

31. Organisation de la sécurité civile de la Ville de Farnham

Procès-verbaux

2016-024

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2016 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2016.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2016-025

Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Choinière - Avis de motion

M. Roger Noiseux donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Choinière*, afin de répartir le coût de ces travaux aux personnes concernées.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.



2016-026 ***Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 9 de la rivière Sud-Ouest - Avis de motion***

M. Roger Noiseux donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 9 de la rivière Sud-Ouest*, afin de répartir le coût de ces travaux aux personnes concernées.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-027 **Demande de reconduction de la division du territoire de la Ville de Farnham en districts électoraux**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que la division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que la demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* et que ce document indique le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Farnham une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Farnham remplit les conditions pour reconduire la même division;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division de son territoire en districts électoraux.

2016-028 ***Adoption du Règlement 493 décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 172 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le fonds général***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2016;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 493 décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 172 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le fonds général* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-029

Adoption du Règlement 490-1 modifiant le Règlement 490 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 490-1 modifiant le Règlement 490 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-030

Adoption du Règlement 494 décrétant des travaux de réfection des médias filtrants à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 1 798 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 494 décrétant des travaux de réfection des médias filtrants à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 1 798 000 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE cet emprunt soit sur une période de vingt ans et non dix comme mentionné dans les copies mises à la disposition des citoyens.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2016-031

Contrat de contrôle animal

Document : Offre de services de la SPA des Cantons datée du 14 janvier 2016.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham possède un règlement de contrôle animal;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un contrôleur responsable de son application;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal octroie le contrat de contrôle animal à la SPA des Cantons pour les cinq prochaines années, débutant le 1^{er} juin 2016, aux montants annuels suivants :

2016-2017	22 547,10 \$
2017-2018	22 547,10 \$
2018-2019	22 547,10 \$
2019-2020	22 906,24 \$
2020-2021	23 364,37 \$

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-290-00-419.

2016-032 Politique municipale des aînés et plan d'action

Document : Projet de Politique des aînés et plan d'action daté de novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve et adopte sa Politique municipale des aînés et son plan d'action.

Finances municipales

2016-033 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 28 janvier 2016

Documents : Listes de comptes à payer et état des revenus et dépenses au 28 janvier 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 290 802,99 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 308 867,17 \$.

QUE la facture 188809 de la firme Avizo experts-conseils au montant de 10 336,25 \$ soit retirée et non payée.

QUE l'état des revenus et dépenses au 28 janvier 2016 soit approuvé.

2016-034 Transfert budgétaire

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 14 janvier 2016.



Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise le transfert budgétaire suivant :

Objet	Montant	Transfert	
		De	À
Rinçage unidirectionnel	7 400 \$	02-320-10-621	02-413-00-444

2016-035

Travaux de la rue Jacques-Cartier - Paiement 5

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 26 janvier 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 5 des travaux de la rue Jacques-Cartier à la compagnie B. Fréreau et fils inc. au montant de 36 828,41 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 1 685,88 \$ a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2016-036

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 326, 331, 337 et 483, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 février 2016, au montant de 2 686 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville de Farnham a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Mackie research capital Corporation	99,256 \$	150 000 \$	1,3 %	2017	2,40088 %
		154 000 \$	1,4 %	2018	
		157 000 \$	1,7 %	2019	
		161 000 \$	2 %	2020	
		2 064 000 \$	2,3 %	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,431 \$	150 000 \$	1,35 %	2017	2,41735 %
		154 000 \$	1,5 %	2018	
		157 000 \$	1,6 %	2019	
		161 000 \$	1,85 %	2020	
		2 064 000 \$	2,1 %	2021	



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque nationale inc.	98,591 \$	150 000 \$	1,3 %	2017	2,43109 %
		154 000 \$	1,5 %	2018	
		157 000 \$	1,7 %	2019	
		161 000 \$	1,95 %	2020	
		2 064 000 \$	2,15 %	2021	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,323 \$	150 000 \$	1,4 %	2017	2,45311 %
		154 000 \$	1,5 %	2018	
		157 000 \$	1,75 %	2019	
		161 000 \$	1,9 %	2020	
		2 064 000 \$	2,1 %	2021	

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de Mackie research capital Corporation s'est avérée la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que l'émission d'obligations au montant de 2 686 000 \$ de la Ville de Farnham soit adjugée à Mackie research capital Corporation.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE Services de dépôt et de compensation CDS inc. agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et Services de dépôt et de compensation CDS inc.

2016-037

Résolution de concordance

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 686 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
326	638 300 \$
331	376 000 \$
337	889 700 \$
483	782 000 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 686 000 \$.



QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 février 2016.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. et soient déposées auprès de Services de dépôt et de compensation CDS inc.

QUE Services de dépôt et de compensation CDS inc. agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et Services de dépôt et de compensation CDS inc.

QUE Services de dépôt et de compensation CDS inc. procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, Services de dépôt et de compensation CDS inc. soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Farnham
200, rue Desjardins
Farnham (Québec) J2N 1P9

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.

QUE les obligations soient signées par le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint. La Ville de Farnham, tel que permis par la Loi, a mandaté Services de dépôt et de compensation CDS inc. afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2016-038

Résolution de courte échéance

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 686 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 326, 331, 337 et 483, la Ville de Farnham émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (À compter du 16 février 2016) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 326, 331, 337 et 483, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



2016-039 Office municipal d'habitation de Farnham - Prévisions budgétaires 2016

Documents : Lettre de la Société d'habitation du Québec datée du 4 décembre 2015 et dossier de la trésorière daté du 13 janvier 2016.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le budget d'opération 2016 de l'Office municipal d'habitation de Farnham.

QUE la Ville de Farnham s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de rénovation, amélioration et modernisation capitalisés, soit le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

QUE la quote-part prévue pour la Ville de Farnham est de 53 472 \$.

QUE la quote-part prévue pour la Ville de Farnham au Programme supplément au loyer est de 5 502,29 \$.

QUE ces budgets sont pré-approuvés par la Société d'habitation du Québec.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2016-040 École secondaire Massey-Vanier - Bourse

Document : Lettre de l'école secondaire Massey-Vanier datée de janvier 2016.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse à l'école secondaire Massey-Vanier une bourse de 100 \$ à être octroyée lors de la cérémonie de remise de prix.

QUE cette bourse devra être remise à un étudiant résidant sur le territoire de la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2016-041 Embauche d'une coordonnatrice culture et vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 20 janvier 2016.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M^{me} Gabrielle Labbé au poste de coordonnatrice culture et vie communautaire, à compter du 15 février 2016.



QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la lettre d'entente déjà signée à cet effet.

2016-042 Nomination d'un chef d'équipe au Service des travaux publics (Département B - Voirie)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 janvier 2016.

CONSIDÉRANT le nouvel horaire à temps partiel de M. Louis Maynard;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme M. Maxime Papineau au poste de chef d'équipe au Service des travaux publics (Département B - Voirie), à compter du 2 février 2016.

QUE les conditions et avantages reliés à ce poste sont définis à la convention collective.

2016-043 Poste de conseiller en communications

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 janvier 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge d'une année le poste de conseiller en communications.

QUE ce poste demeure au groupe des employés cadres.

QUE la description de tâches, l'échelle salariale et les termes de la lettre d'entente actuelle soient reconduits.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. André Claveau, conseiller, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2016-044 Prolongation d'embauche de la conseillère en communications

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 janvier 2016.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge, pour une année, l'embauche de M^{me} Marie Eve Goulet à titre de conseillère en communications, à compter de ce jour.

QUE les conditions de travail et avantages soient ceux inscrits dans la lettre d'entente rédigée à cet effet.

2016-045 Rémunération du personnel électoral

Document : Dossiers de la greffière datés des 19 et 20 janvier 2016.



CONSIDÉRANT que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* autorise le conseil municipal à établir une rémunération différente de celle fixée par le ministre pour les membres du personnel électoral;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham fixe la rémunération des membres du personnel électoral comme suit :

1. Président d'élection

Montant forfaitaire	1 300 \$
Montant par personne habile à voter	
2 500 premiers	0,395 \$
22 500 électeurs suivants	0,12 \$
Montant pour le jour du vote par anticipation	470 \$
Montant pour le jour du scrutin	660 \$

2. Secrétaire d'élection

75 % de la rémunération du président d'élection

3. Membre de la Commission de révision de la liste électorale

Président et membre	100 \$ par séance
Agent réviseur	10 \$ l'heure

4. Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

Jour du vote par anticipation	240 \$
Jour du scrutin	340 \$

5. Préposé à l'accueil

Jour du vote par anticipation	100 \$ par jour
Jour du scrutin	125 \$ par jour

6. Scrutateur et secrétaire

Jour du vote par anticipation (Incluant le dépouillement)	200 \$
Jour du scrutin	220 \$

7. Bureau de vote itinérant

Scrutateur	18 \$ l'heure
Secrétaire	18 \$ l'heure

8. Membre de la table de vérification

Jour du vote par anticipation	110 \$
Jour du scrutin	135 \$

9. Remplaçant

Jour du vote par anticipation	50 \$
Jour du scrutin	50 \$



10. Formation

Présence à une formation 15 \$ par séance

11. Trésorier

69 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé

27 \$ par candidat d'un parti pour le rapport des dépenses électorales d'un parti autorisé

32 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé

133 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé

13 \$ par candidat indépendant autorisé pour l'ensemble des autres fonctions

6 \$ par candidat d'un parti pour l'ensemble des autres fonctions

QUE la résolution 2012-096 adoptée le 5 mars 2012 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Traitement des eaux

2016-046

Constant America inc. - Fin de contrat

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mette fin au contrat de la compagnie Constant America inc. pour la fourniture de polymère Flomax 3221 à compter de ce jour.

QUE la résolution 2015-501 adoptée le 14 décembre 2015 soit modifiée en ce sens.

Travaux publics

2016-047

Travaux de pavage et de pavage supplémentaire 2014 - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 18 janvier 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue la réception finale des travaux de pavage et de pavage supplémentaire 2014 en date de ce jour.

QU'une somme de 38 207,46 \$, incluant les taxes, représentant la retenue, soit remise à Construction Bau-Val inc.



Services techniques et développement

2016-048

Ouverture d'une rue sur le lot 5 636 303 du cadastre du Québec

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 janvier 2016.

CONSIDÉRANT que le promoteur, Construction Novard inc., désire procéder aux travaux d'infrastructures permettant l'ouverture d'une rue sur le lot 5 636 303 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'ouverture d'une rue sur le lot 5 636 303 du cadastre du Québec et qu'une entente d'ouverture de rue soit signée avec le promoteur.

QUE ce projet sera encadré par un Guide architectural, lequel devra faire partie de l'entente à intervenir pour l'ouverture de cette rue.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2016-049

Développement résidentiel Carré Saint-André - Lot 5 636 303 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que dans le cadre du développement résidentiel Carré Saint-André (Lot 5 636 303 du cadastre du Québec), le promoteur Construction Novard inc. projette l'installation des infrastructures urbaines de ce projet de développement immobilier à Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement d'approuver les plans et devis préparés par la firme de consultants du St-Georges, structure et génie civil visant la construction d'infrastructures (Aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, bassin de rétention) et de voirie pour les rues prévues du développement domiciliaire Carré Saint-André (Lot 5 636 303 du cadastre du Québec), et ce, tel que montré aux plans préparés par la firme de consultants St-Georges, structure et génie civil – feuilles C-100, C-200, C-300, C-400 et C-401 incluant la table des matières, numéro de dossier 15143 datés du 16 décembre 2015, émis pour approbation.

QUE la Ville de Farnham ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

QUE la Ville de Farnham exigera du promoteur, Construction Novard inc., de céder pour la somme de 1 \$ les rues publiques et les infrastructures urbaines construites dans le cadre de ce projet.

QUE la Ville de Farnham s'engage à prendre possession des rues publiques et des infrastructures urbaines après la réception finale des travaux.



QUE la Ville de Farnham s'engage à entretenir les ouvrages de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

D'autoriser le promoteur, Construction Novard inc. à retenir les services de St-Georges, structure et génie civil pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les plans et devis préparés par ceux-ci relativement auxdits travaux.

Loisirs, culture et tourisme

2016-050

Tournoi de volleyball de plage

Document : Dossier du directeur par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 janvier 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire du stationnement Conrad-Blain du 26 août 2016 à 7 h au 29 août 2016 à midi pour la tenue d'un tournoi de volleyball de plage.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis d'alcool pour cette activité.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis de vente de produits alimentaires pour cette activité.

QU'aucun accès à la rivière ne sera autorisé.

QUE les demandes d'affichage devront être présentées à la Ville de Farnham pour autorisation.

QUE la Ville de Farnham autorise que le spectacle du 27 août 2016 puisse se terminer à 1 h le 28 août 2016.

QUE les lieux pourront être occupés jusqu'à 3 h dans la nuit du 27 au 28 août 2016.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt du matériel suivant lors de ce tournoi :

- Deux estrades.
- Dix tables à pique-nique.
- Un comptoir d'accueil.
- Clôture (Les employés municipaux n'en feront pas l'installation).

QUE les employés municipaux pourront procéder à l'installation des poteaux soutenant les filets.

QUE les puisards devront être scellés par le Service des travaux publics avant l'aménagement des terrains.

QUE les organisateurs devront voir à nettoyer les lieux utilisés et détenir une assurance responsabilité couvrant cette activité.

QUE les locataires du 291, rue Principale Est devront avoir accès à leur stationnement en tout temps.



2016-051 Tournoi de hockey bottines

Document : Dossier du directeur par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la tenue d'un tournoi de hockey bottines au parc Rainville et l'utilisation du Centre des loisirs Romuald-Potvin les 19, 20 et 21 février 2016.

QUE, en tenant compte des conditions climatiques, l'arrosage de la patinoire sera effectué par les employés cols bleus le vendredi après-midi.

QUE le déneigement ne sera pas fait par les employés municipaux.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt du matériel suivant lors de ce tournoi :

- Poubelles.
- Estrade.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis de feu extérieur pour cette activité.

QUE les organisateurs devront voir à nettoyer les lieux utilisés et détenir une assurance responsabilité couvrant cette activité.

QU'une partie des profits devra être remise à un organisme de loisirs oeuvrant sur le territoire de la Ville de Farnham.

2016-052 Groupe Scouts La Chaîne - Camping d'hiver

Document : Dossier du directeur par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le Groupe Scouts La Chaîne à tenir une activité de camping d'hiver au parc Roch-Bourbonnais dans la nuit du 20 au 21 février 2016.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis de feu extérieur pour cette activité.

QUE les organisateurs devront voir à nettoyer les lieux utilisés et détenir une assurance responsabilité couvrant cette activité.

QU'en tout temps, un minimum de deux adultes devront être présents pour superviser les jeunes (Maximum de huit jeunes).

Ajout

2016-053 Organisation de la sécurité civile de la Ville de Farnham

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux



ET RÉSOLU unanimement que, sous la supervision constante du maire, le conseil municipal définisse l'Organisation municipale de la sécurité civile de la Ville de Farnham comme suit :

Coordonnateur	M. François Giasson
Coordonnateurs adjoints	M ^{me} Marielle Benoit M. Benoît Larivière
Directeur des opérations	M. Mario Nareau
Administration	M ^{me} Julie Laguë
Télécommunications	M ^{me} France Landry
Communications et information	M ^{me} Marie Eve Goulet
Services techniques	M. Michel Phaneuf
Services aux sinistrés	M ^{me} Roxanne Roy-Landry
Incendie et sauvetage	M. Patrick Morin
Approvisionnement en eau potable	M. Alain Baril

QUE la résolution 2013-079 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Seconde période de questions

Les treize personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Vocation future du Centre d'arts.
- Hausse de taxes.
- Bacs d'ordures et de recyclage.
- Expropriation d'un terrain entre le Montcalm et la pharmacie.
- Il n'y a pas de zone humide au Sud de la Route 104.
- Rapport annuel du parti politique.
- Éclairage du nouveau terrain de baseball.
- Politique des aînés.

La séance est levée à 19 h 40.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

André Claveau
Maire suppléant